

AUDITION CGT AU CESER

QUELLES ÉCO-SOCIO CONDITIONNALITÉS DES AIDES PUBLIQUES ?

12 juillet 2022

→ **UNE PLAQUETTE « AIDES AUX ENTREPRISES ? OUI... MAIS SOUS CONDITIONS ! »**

→ **UNE CONTRIBUTION CGT/FSU AU CESER DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION AU SRDEII**



1 // DEPUIS LONGTEMPS LA CGT REVENDIQUE LA REMISE À PLAT ET LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES (BILAN ET EFFICACITÉ) :

CONSTAT : On a assisté à la montée en puissance des politiques publiques de soutien aux entreprises au nom de la « compétitivité » par des dispositifs multiples et sans contreparties...

➤ 150Mds € d'aides publiques aux entreprises au niveau de l'État dont :

- 60 Mds de niches fiscales (474 niches selon le rapporteur du budget de l'État, dont 122 mal chiffrées et 64 pas chiffrées du tout).
- 91Mds € de niches sociales par an (selon la Cours des comptes), dont le CICE.
- En progression forte et continue : 65Mds€ en 2007 soit 3,5 % du PIB ; 150Mds en 2018 soit 5,6 % du PIB (+ 7,2 % par an et + 215 % au global).

➤ Au niveau des régions :

- 3,2 Mds € par an pour le soutien aux PME et ETI, à la recherche & innovation, à l'agriculture et la pêche, soit plus 50 % en 10 ans (selon l'Association des Région de France).
- Pour la Nouvelle-Aquitaine : 1,8Mds € sur 4 ans dont 402 M€ d'aides directes aux entreprises.

1 // DEPUIS LONGTEMPS LA CGT REVENDIQUE LA REMISE À PLAT ET LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES (BILAN ET EFFICACITÉ) :

...Mais peu ou pas d'efficacité du point de vue économique, social et environnemental :

- Économique : la France n'a cessé de se désindustrialiser avec un niveau de déficit de balance commerciale record.
- Social : le niveau de création d'emplois durables et de qualité n'est pas au rendez-vous, tendance à la précarisation de l'emploi ; certains dispositifs (exonération de cotisations) encouragent les bas salaires.
- Environnemental : la France peine à réduire massivement ses émissions de GES (du fait notamment des émissions liées aux importations), la part d'artificialisation des sols.

2 // UN CONTEXTE NOUVEAU QUI APPELLE DES RÉORIENTATIONS FORTES, URGENTES ET GLOBALES

- Autour de critères et objectifs sociaux, environnementaux, et d'enjeux de maîtrise et souveraineté industrielle.
- En responsabilisant tous les acteurs :
 - **Les entreprises** d'abord par une meilleure répartition de la valeur, dans leurs choix et critères de gestion et d'investissement.
 - **Le secteur financier et bancaire** : une véritable sélectivité des projets soutenus, permettre l'accès au crédit pour financer les investissements utiles pour transformer le modèle productif, pour la transition énergétique et écologique, pour relocaliser et réindustrialiser.
 - **La puissance publique** (l'État et les collectivités locales) en orientant et conditionnant plus et mieux toutes ses politiques d'interventions : les aides aux entreprises, la commande publique, ...

La CGT dit OUI aux aides publiques aux entreprises... mais dans le cadre d'orientations transformatrices et sous conditions de critères sociaux, environnementaux, démocratiques.

3 // DES CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, DÉMOCRATIQUES ET D'ÉTHIQUE :

Créer des emplois de qualité et sécuriser les parcours professionnels sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine :

- Objectiver quantitativement et qualitativement les emplois créés. **(Critère obligatoire)**
- Sécuriser l'emploi et les parcours professionnels, GPEC.
- Stratégie investissement durable sur le territoire (appareil productif, R&D,...).

Favoriser une économie plus inclusive et solidaire :

- Respect de l'Égalité professionnelle Femme/Homme : présentation du plan d'action clair et chiffré. **(Critère obligatoire)**.
- Recrutement de jeunes, de publics éloignés de l'emploi et/ou en insertion ; respect 6 % travailleurs handicapés ; niveau d'emploi des seniors.

Améliorer, transformer et revaloriser le travail :

- Evolution des politiques salariales, répartition des richesses, des gains de productivité.
- Limitation et encadrement du recours à la sous-traitance, à l'externalisation.
- Indicateurs de santé au travail (taux d'accidents du travail, de RPS), négocier et encadrer la transformation numérique : droit à la déconnexion, télétravail.

3 // DES CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, DÉMOCRATIQUES ET D'ÉTHIQUE :

Priorité à la décarbonation des activités : (critère obligatoire)

- Développer des Plan de Mobilité (PDM) collectifs domicile/travail, encourager le co-voiturage et les mobilités douces en complément d'un aménagement du territoire efficace.
- L'efficacité énergétique des bâtiments.
- Transformation énergétique des process de production.

Engagements et plans d'actions de protection de la biodiversité.

Sobriété dans l'utilisation des matériaux et de l'eau, engagement à s'approvisionner en local ou circuit court, à s'inscrire dans une démarche d'éco-conception et d'économie circulaire à la fois dans les intrants et la gestion des déchets.

3 // DES CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX, DÉMOCRATIQUES ET D'ÉTHIQUE :

La démocratie sociale comme moteur du développement :

- Information, consultation des IRP (CSE) sur les aides accordées à l'entreprise et leur utilisation (**Critère obligatoire**). Pour les TPE, information et bilan à échéances régulières dans les CPRI et CPRIA (Commissions paritaires régionales).
- Consultation des représentants syndicaux des branches professionnelles, au même titre que ceux des employeurs pour toute construction des feuilles de route de filières.

Critères de développement économique éthique :

- Respect du droit international du travail, de règles commerciales éthiques, limitation et contrôle de la sous-traitance (lutte contre le travail des enfants, la traite humaine,...).
- Lutte contre la fraude fiscale, l'optimisation fiscale (ex : prix de transferts).

4 // DES PRINCIPES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- **L'instruction de la demande** : l'entreprise doit préciser la nature et les objectifs du projet, être transparente sur ses orientations stratégiques (stratégie d'investissement, le lien avec le territoire, politique sociale et d'emploi).
- **L'intervention doit donner lieu à la formalisation d'un engagement contractualisé.**
- **Les éco-socio conditionnalités doivent s'appliquer de façon générale (sans seuil à priori).**
Un certain nombre de critères doivent être obligatoires et/ou prioritaires (création d'emplois durables, égalité professionnelle F/H, démocratie sociale (CSE), décarbonation.
- **... Mais aussi avec des modulations selon :**
 - La taille de l'entreprise, le niveau de l'aide publique.
 - La nature du projet (ex : entreprise en « retournement », relocalisation ou installation d'industries, reprise d'entreprises par des salariés sous forme coopérative,...)
- **L'accessibilité : mise en place de services publics régionaux de proximité** pour permettre l'accès et l'accompagnement des TPE, entreprises de petites tailles, de l'ESS, du champ associatif (elles ne disposent pas des moyens des ETI ou grands groupes).

5 // SUIVI, TRANSPARENCE, CONTRÔLE ET ÉVALUATION

Mise en place d'un comité de suivi associant le conseil régional, les organisations syndicales, les organisations d'employeurs et la société civile pour organiser le suivi, la transparence, le contrôle, et l'évaluation.

Suivi : suivre et proposer des adaptations (si besoin) des modalités de mise en œuvre des dispositifs d'éco-socio conditionnalités

Transparence : connaissance des aides publiques avec des approches plus approfondies par filière et par secteur professionnel, par taille d'entreprise.

Contrôle : il est de la responsabilité des services du conseil régional. Le comité de suivi pourra examiner et apprécier les situations problématiques (situation nouvelle, engagements pas ou peu remplis,...). Il pourra proposer en cas de non respect caractérisé des engagements, le remboursement total ou partiel des aides reçues.

Evaluation : mise en place d'indicateurs permettant d'apprécier dans quelle mesure la politique régionale et les aides publiques auront contribué à créer des emplois durables et de qualité en territoire, de réduire la précarité, d'améliorer les conditions et le rapport au travail, à des investissements et des transitions dans le système productif pour qu'il soit respectueux de l'environnement des coûts et donc des effets économiques, sociaux & environnementaux.

COMITÉ RÉGIONAL CGT NOUVELLE-AQUITAINE

Bourse du travail - 44 cours Aristide Briand - CS 61653 – 33075 Bordeaux cedex
Antenne : maison du peuple – 24 rue Charles Michels – 87 000 Limoges

Réalisé par le service communication - communication@cgt-na.fr